

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SENTIERS PÉDESTRES DANS CERTAINS PARCS NATURELS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet de reconstruction des sentiers pédestres dans certains parcs naturels relevant de la compétence de proximité de la ville consiste en la réalisation de travaux de restauration et de reconstruction de sentiers pédestres, incluant les structures connexes, dans certains parcs naturels relevant de la compétence de proximité. Quelques kilomètres linéaires de sentiers ont besoin d'être restaurés complètement chaque année. Les sentiers de ces parcs naturels ont été construits depuis plus de 8 ans et ont besoin qu'on reconstruise la structure granulaire de leurs fondations pour en assurer la pérennité ainsi que pour la sécurité des usagers.

2. Le projet requiert également l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et en architecture du paysage pour la réalisation de plans et devis et la surveillance de travaux. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 360 000 \$.

TOTAL : 360 000 \$

Annexe préparée le 6 mars 2019 par :

Mustapha Ramdani
Conseiller en environnement
Division de la foresterie et de l'horticulture
Prévention et qualité du milieu